Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260715-DVPVC2026_504-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Contrat de partenariat entre l'association « Country de l'Oust » et la mairie de Redon à l'occasion des Rendez-vous d'été de Juillet et Août 2026

La Ville de Redon, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

La Ville de Redon propose des soirées d'été avec l'association « Country de l'Ouest », représentée par Mme Annick BERTHE, présidente, les mercredis 22 et 29 juillet 2026, les mercredis 5,12 et 19 août 2026. Celle-ci propose un mini bal country avec initiation en extérieur au Jardin de Bel Air
Considérant la proposition d'un mini bal country avec initiation en extérieur ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la proposition de l'association « Country de l'Oust », représentée par Annick BERTHE, présidente pour l'organisation d'un mini bal country avec initiation en extérieur au jardin de Bel Air.

ARTICLE 2 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 3 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 15/07/2026
Le Maire
Pascal Duchêne

MAIRIE DE REDON